

RAPPORT  
ANNUEL  
MAI 2024

# AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

OPCVM de droit français

Société de gestion

**Amundi Asset Management**

Sous déléataire de gestion comptable en titre

**CACEIS Fund Administration France**

Dépositaire

**CACEIS BANK**

Commissaire aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Sommaire

	Pages
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>3</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>22</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>24</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>25</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>32</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>37</b>
Bilan Actif	38
Bilan Passif	39
Hors-Bilan	40
Compte de Résultat	41
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>42</b>
Règles et méthodes comptables	43
Evolution de l'Actif net	48
Compléments d'information	49
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	60
Inventaire	62
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	66
<b>Annexe(s)</b>	<b>67</b>
Caractéristiques de l'OPC	68
Information SFDR	83

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Compte rendu d'activité

### Juin 2023

L'indice MSCI Europe clôture le mois de juin avec une performance positive de +2,4% (en euro, dividendes réinvestis). D'un point de vue sectoriel, les secteurs de la Consommation Discrétionnaire et Financier (comprenant banque, assurance, immobilier) ont surperformé, en hausse respectivement de +5,7% et +4,1%. A l'inverse, les secteurs des Services de Communication et de la Santé ont sous performé, en baisse respectivement de -1,6% et -0,8%. La Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses taux directeurs de +25bps, atteignant ainsi leur plus haut niveau depuis 2008. Lors du sommet de Sintra, Christine Lagarde a laissé entendre que davantage de hausses étaient à attendre. Le taux directeur se situe désormais à +3,50%. La BCE a d'ailleurs relevé ses projections d'inflation sous-jacente pour 2023 (+5.1%, +0.5bp) alors que la prévision de croissance s'établit désormais à +0.9% (-0.1bp). Le taux d'inflation de la zone euro a poursuivi sa baisse en juin à 5,5% (vs 6,1% en mai) surpassant les attentes. Un point positif est que l'inflation baisse dans 18 pays de la zone euro et il n'y a qu'en Allemagne qu'elle repart à la hausse du fait des tarifs ferroviaires. Néanmoins, la croissance du PIB de la zone euro a été révisée à la baisse au T1 2023 à -0.1% q/q, indiquant que la zone est techniquement entrée en récession en début d'année. Le PMI composite surprend à la baisse en juin à 50,3 (52,8 en mai et 52,5 attendu). Le PMI manufacturier continue de se dégrader, passant de 44,8 à 43,6 au plus bas depuis 37 mois. La surprise porte également sur l'ampleur de la dégradation du PMI services qui recule de 55,1 en mai à 52,4 en juin alors qu'une légère baisse était anticipée. C'est la France qui connaît les plus faibles performances de l'enquête (PMI composite à 47,3 en forte baisse par rapport au mois de mai (où il atteignait 51,2) du fait de la contraction de l'activité dans le secteur manufacturier mais aussi dans celui des services, l'activité ayant été pénalisée par les grèves. La Banque d'Angleterre a augmenté les taux directeurs (+50bps vs +25bps prévue, réalisant sa 13e hausse de taux consécutive) de manière plus importante que prévu, en raison du ralentissement plus lent que prévu de l'inflation britannique. Dans ce contexte, le fonds affiche une performance en hausse de 3,2%, 0,8 point supérieure à celle de son indice de référence. Cette surperformance trouve intégralement sa source dans le choix de valeurs (l'allocation sectorielle a eu un impact très légèrement négatif sur l'écart de performance notamment en raison de la surpondération dans le secteur de la technologie). Ainsi, dans les financières, Unicredit s'est adjugé 19%. Son directeur général a notamment indiqué lors d'une conférence en juin que les tendances du deuxième trimestre étaient similaires à celle du premier (c'est-à-dire bonnes) et que le coût du risque 2023 serait plus faible que les prévisions initiales. Caixabank, Société Générale et Commerzbank ont également surperformé le secteur en montant de 10%. Dans la technologie, le fonds a dégagé une performance moyenne de 4,6% (contre 1,4% pour l'indice européen de la tech) grâce aux valeurs de semi-conducteurs STMicroelectronics (+12%), Infineon (+9%) et aussi Cap Gemini (+7%). Enfin, dans les services aux collectivités, Engie (+8%) a également fait mieux que ses comparables suite à un accord avec le gouvernement belge à savoir la prolongation pour dix ans des réacteurs nucléaires Tihange 3 et Doel 4 ainsi que le plafonnement des provisions pour la gestion des déchets nucléaires. Parmi les déceptions, Merck a cédé 7% alors que les différents acteurs du biopressing relèvent toujours un surstockage plus long que prévu à se résorber et Roche a baissé de 5% sans nouvelle particulière mais dans un environnement boursier peu favorable aux groupes pharmaceutiques ce mois-ci. Parmi les principaux mouvements sur la période, nous avons vendu Croda International et réduit notre position en Rémy Cointreau après analyse des publications récentes en demi-teinte et renforcé celle en Engie, intervenue avant l'annonce de l'accord avec le gouvernement belge.

### Juillet 2023

L'indice MSCI Europe clôture le mois de juillet en hausse (+2.0% sur le mois, dividendes réinvestis), un mois marqué par le démarrage de la saison de publications de résultats du T2/S1 2023 et les décisions de hausse de taux des principales banques centrales avant la pause estivale. De l'autre côté de l'Atlantique, Wall Street vient en soutien avec 15 hausses en 16 séances consécutives du Dow Jones entre le 10 et le 31 juillet (une première depuis janvier 1987 !) et une performance sur le mois de +3.4% pour le Dow Jones. L'évolution récente de la situation économique mondiale, qui accrédite la thèse d'un atterrissage en douceur de la croissance, semble avoir soulagé les investisseurs. Parallèlement, des nouvelles encourageantes sur le front de l'inflation sont apparues aux États-Unis, l'inflation sous-jacente hors logement se détendant de manière plus substantielle.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

Cependant, l'inflation sous-jacente au mois de juillet reste en progression de +5,5% sur un an dans la zone euro et ne s'est que peu repliée à +6,9% sur un an au Royaume-Uni. Dans ce contexte, la Fed et la BCE ont chacune relevé leurs taux de +25bps supplémentaires en juillet, laissant la porte ouverte à d'autres hausses, la BoE pourrait faire de même début août. Du côté des secteurs, l'immobilier affiche la meilleure performance (+12.2% sur le mois). La performance a été volatile au cours de la première moitié du mois après qu'une série de nouvelles négatives a frappé le secteur notamment l'investissement sur le marché français qui a chuté de 61%. En Allemagne, le volume des transactions a baissé de 50% au S1 2023 par rapport aux 6 mois précédents, tandis que dans le secteur résidentiel, il a chuté de 69% sur la même période. La seconde moitié du mois a été bien meilleure grâce aux banques centrales qui ont confirmé un scénario plus «dovish» concernant la trajectoire des taux d'intérêt. Le secteur a été porté par les bonnes performances de Balder (+27% sur le mois), Fabege (+18%) et Castellum (+16%). Les valeurs suédoises ont bénéficié de meilleures perspectives en matière de taux d'intérêt, d'autant plus que la Suède a publié ce mois-ci des chiffres sur le PIB montrant que l'économie du pays s'est contractée encore plus que prévu, ce qui a ravivé les perspectives d'un atterrissage brutal et réduit la pression exercée sur les décideurs suédois pour qu'ils poursuivent le resserrement de la politique monétaire. Le secteur des services aux collectivités (-1.0% sur le mois) a été le moins performant et le seul en baisse. Ceci malgré le fait que certaines entreprises aient publié des résultats supérieurs aux attentes pour le T2 et revu à la hausse leurs prévisions pour 2023. Les prix du gaz ont baissé de près de 25% en juillet alors que la saison de maintenance en mer du Nord touchait à sa fin, et que la demande d'électricité et de gaz était plus faible dans l'ensemble. Le secteur a été impacté par les performances de Centrica (-12%) et de Orsted (-8%) qui a baissé en raison de résultats médiocres et de l'exposition aux turbines de Siemens Energy. Dans ce contexte, le fonds affiche une performance en hausse de 2.2%, 0.2 point supérieure à celle de son indice de référence. Cette surperformance trouve intégralement sa source dans le choix de valeurs (l'allocation sectorielle a eu un impact très légèrement positif sur l'écart de performance notamment en raison des surpondérations dans les secteurs de l'énergie et de la santé). Ainsi, dans le secteur de l'industrie, le fonds a bénéficié de la hausse de 18% du cours de Leonardo. Le groupe italien a confirmé ses objectifs pour l'exercice en cours et affiche, à fin juin, un carnet de commandes record en hausse de 9% sur 1 an, représentant 2.5 années de chiffre d'affaires. Bouygues (+6%) a signalé une diminution de la concurrence sur les prix dans les télécoms. Dans la consommation discrétionnaire, le fonds a bénéficié de la très bonne publication de Stellantis qui fait état d'une marge opérationnelle record en Amérique du Nord: le cours a progressé de 16%. Puma a surpris positivement le marché en annonçant des ventes en hausse de 11.1% au T2 (le consensus attendait +5.8%), a indiqué que le T3 avait bien démarré et qu'il s'attendait à une accélération au T4. Le titre s'est adjugé 11%. Parmi les déceptions, Cap Gemini a reculé de 5% sur la période. Si le 2ème trimestre a marqué une décélération par rapport au trimestre précédent, le ralentissement de l'activité a été plus marqué que prévu (notamment en Amérique du Nord et au Latam) tout en restant au-dessus de 5% à change constant.

## Août 2023

L'indice MSCI Europe clôture le mois d'août avec une performance négative de -3.1%. Les secteurs de la consommation discrétionnaire et de la technologie ont tiré les marchés vers le bas, en baisse respectivement de -6.4% et -3.9%. En revanche, les secteurs de l'énergie et de la santé ont surperformé, en hausse respectivement de +3.3% et +0.7%. La surperformance de l'énergie a été portée par la progression du baril (Brent +1.4% après +14.2% en juillet) qui a bénéficié de l'annonce de réduction de production de l'OPEP (-836k barils/jour en juillet) et par l'augmentation de plus de 20% du prix du gaz. Lors de la réunion annuelle de banquiers centraux à Jackson Hole, Christine Lagarde a déclaré que la Banque Centrale Européenne (BCE) allait maintenir des taux d'intérêts élevés aussi longtemps que nécessaire, pour ramener l'inflation à l'objectif fixé autour de 2%. L'inflation (CPI) est restée stable à 5.3% en août 2023 alors qu'une baisse était attendue par le consensus (5.1%). En revanche, l'inflation sous-jacente poursuit sa baisse à 5.3% après 5.5% en juillet (consensus à 5.3%). Le PMI du mois d'août ressort en forte baisse à 47 après 48.6 en juillet alors qu'une stabilisation était attendue et revient ainsi sur son niveau de novembre 2020. Le PMI manufacturier progresse légèrement mais demeure en zone de contraction de l'activité à 43.7 (vs 42.7 en juillet). Le PMI des services perd 2.6 points en un mois et s'installe en zone de contraction de l'activité à 48.3. Dans les deux secteurs, l'enquête mentionne une forte baisse de l'activité et des nouvelles commandes. En revanche, le taux de chômage reste stable à 6,4% en juillet pour l'ensemble de la population active et à 13.8% pour les jeunes. L'amélioration du marché du travail se poursuit en Espagne et en Grèce notamment. En revanche, le nombre de personnes au chômage progresse dans un certain nombre de pays dont la France, l'Italie, les Pays-Bas et l'Autriche. L'indicateur de sentiment économique de la Commission européenne atteint en août 2023 son plus faible niveau depuis octobre 2022 à 93,3 points.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

La baisse est plus forte qu'attendue (93.7). Tous les secteurs voient une dégradation de la confiance. Celle-ci est jugée plus dégradée que sa moyenne de long terme dans l'industrie, la construction et désormais les services. En Allemagne, l'indice IFO est en baisse de 87.4 à 85.7 points. L'évaluation de la situation actuelle est en forte baisse (-2.4) et atteint son niveau le plus faible depuis août 2020. Dans ce contexte, le fonds affiche une performance en baisse de -2.4%, en ligne avec son indice de référence. Les impacts de l'allocation sectorielle et du choix de valeurs sont relativement faibles sur l'écart de performance. Ainsi, l'allocation sectorielle a été légèrement défavorable en raison de nos surpondérations dans les secteurs de la consommation discrétionnaire (impact de -13 bps vs indice de référence) et de la technologie (impact: -7 bps), en partie limitée par la surpondération de la santé (+10 bps). Le choix de valeurs a été globalement légèrement favorable notamment dans l'industrie grâce à Leonardo (en hausse de 8%), Andritz (+2%) et Airbus (+1%), dans un secteur en recul de 3.6% sur le mois. Dans la consommation discrétionnaire, Sodexo (+6%), Intercontinental (+4%) et Inditex (+2%) se sont distingués. A l'inverse, le fonds a été pénalisé par son choix de valeurs dans la technologie où le biais semi-conducteurs a pesé avec les reculs importants d'Infineon (-17%) et de STMicroelectronics (-10%).

## Septembre 2023

L'indice MSCI Europe (dividendes réinvestis) clôture le mois de septembre avec une performance négative de -1,6%. Les secteurs de l'Energie et des Services de Communication ont surperformé (en hausse respectivement de +7,2% et +1,2%). Le secteur de l'énergie bénéficie de la hausse du prix du baril (Brent +9,8% sur le mois à 95,24 \$/baril) profitant notamment des coupes de production annoncées par l'Arabie Saoudite et la Russie. Les secteurs de la technologie et de la Consommation discrétionnaire ont sous-performé (en baisse respectivement de -6,0% et -5,8%). La Consommation discrétionnaire a été pénalisée par les valeurs du Luxe (Kering -13%, LVMH -12%), à la suite de révisions en baisse des prévisions du consensus qui anticipent un ralentissement de la croissance organique à partir du T3 2023. Le Conseil des Gouverneurs de la BCE a opté pour une hausse de taux accommodante (« dovish hike »), en portant son taux de dépôt à 4%, soit son plus haut niveau depuis la création de la zone euro. Il s'agit de la dixième hausse d'affilée depuis juillet 2022. Le communiqué laisse entendre que le cycle de hausses de taux est terminé. La communication de la BCE devrait donc désormais porter sur la durée pendant laquelle les taux directeurs resteront à leur niveau actuel, et donc plus sur d'éventuelles nouvelles hausses de taux directeurs. La Commission européenne a abaissé ses prévisions de croissance de la zone euro de +1.1% à +0.8%. Le taux d'inflation (CPI) sur un an a diminué à +4,3% contre 5,2% en août et 4,5% attendu. L'inflation sous-jacente constitue une bonne surprise en s'établissant à 4,5% en septembre contre 5,3% en août. L'indice PMI composite flash de la zone euro se redresse légèrement en septembre, à 47,1 contre 46,7 en août. La baisse de l'activité dans le secteur privé se poursuit donc pour le 4ème mois consécutif toujours entraînée par une baisse de la demande. Le PMI manufacturier reste quasi-stable à 43,4 (contre 43,5 en août) et le PMI des services progresse légèrement, passant de 47,9 en août à 48,4 en septembre. Cette nouvelle enquête PMI confirme la faiblesse de la demande, notamment dans le secteur manufacturier, et ne signale pas encore une stabilisation de l'activité. La conjoncture européenne reste notamment pénalisée par la faiblesse de la demande mondiale en biens manufacturés. Les enquêtes très dégradées sur les 3 derniers mois laissent attendre une contraction du PIB de la zone euro au 3ème trimestre après une croissance faible le trimestre précédent. Les seuls éléments rassurants qui ressortent de l'enquête résident dans le fait que les entreprises anticipent une hausse de leur activité à un horizon d'un an et que cette confiance permet la poursuite de la création d'emplois sur le mois même si celle-ci a fortement ralenti. Le taux de chômage de la zone euro était en baisse à 6,4% en août (le chiffre de juillet ayant été revu en hausse de 6,4% à 6,5%) et le taux de chômage des jeunes a également diminué de 13,9% en juillet à 13,8% en août. En Allemagne, l'indice IFO de climat des affaires reste stable en septembre et s'établit à 85,7. Dans ce contexte, le fonds affiche une performance en baisse de -2.1%, en légère sous-performance par rapport à son indice de référence. L'allocation sectorielle et la sélection de valeurs ont eu un impact négatif de la même ampleur. Ainsi, les surpondérations du fonds à la fois dans la technologie et dans la consommation discrétionnaire ont été défavorables et n'ont pas été compensées par la surpondération dans l'énergie. Sur la sélection de valeurs, l'intégralité de l'impact négatif provient du secteur financier. Alors que nous avons bénéficié de la révision à la hausse des perspectives annuelles de Commerzbank (+6% sur le mois), la déception est venue de la présentation du nouveau plan stratégique de Société Générale (-12%).

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Octobre 2023

L'indice MSCI Europe (dividendes réinvestis) clôture le mois d'octobre avec une performance négative de -3.6%, 3ème baisse mensuelle consécutive depuis le mois d'août et plus forte baisse en 1 an, marqué par des tensions au Proche-Orient et la crainte que ce conflit s'étende à d'autres pays, le maintien des taux à des hauts niveaux par les banques centrales, des rendements obligataires élevés, et une kyrielle de publications des résultats trimestriels fortement sanctionnées en bourse. Sur le front géopolitique, le conflit en Israël n'a cessé de prendre de l'ampleur impliquant de nombreux pays et constitue toujours une incertitude qui pèse sur les investisseurs qui craignent un embrasement. D'autre part, les tensions reprennent entre la Chine et Taïwan, plusieurs avions de l'armée de l'air chinoise ont été repérés dans la zone de défense aérienne taiwanaise. Les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine restent d'actualité: la Chine va réguler les exportations de graphite utilisé pour les batteries pour protéger sa sécurité nationale, les US prévoient d'interrompre les livraisons de puces avancées et annoncent de nouvelles restrictions d'ici 30 jours élargissant le nombre de pays devant limiter les exportations de puces avancées et d'outils de fabrication. L'UE a même accepté de se joindre aux efforts des États-Unis pour protéger les industries de la concurrence bon marché. De plus, l'enquête réalisée par l'UE au sujet des subventions chinoises aux véhicules électriques a avancé. Le commissaire européen a pu fournir la preuve de subventions masquées de l'Etat chinois à son secteur automobile. Aux US, après la destitution de Kevin Mc Carthy de son poste de speaker de la Chambre des Représentants en début de mois, la cessation de la candidature de Steve Scalise qui avait la préférence du parti républicain, les différentes tentatives d'élection de Jim Jordan, qui avait le soutien de l'ancien président Donald Trump, mais qui n'ont finalement jamais abouties, c'est Mike Johnson qui a été élu au titre de « Speaker » après plus de 3 semaines de blocage. Concernant le pétrole, l'Arabie saoudite souhaite prolonger son intention de réduction volontaire de quotas de production de pétrole jusqu'à la fin de l'année afin de soutenir les cours du brut (1 m de baril/jour). Du côté des banques centrales, la BCE conserve sa politique hawkish avec un maintien de son taux d'intérêt des dépôts inchangé à +4% sur la base d'une inflation qui ralentit et atteint +4.3% en septembre (vs +5.2% le mois précédent) mais qui reste toujours supérieure aux objectifs de 2%. La FED n'a également pas cessé de réaffirmer son objectif de ramener l'inflation à +2% face à une inflation jugée encore trop élevée (+3,7% YoY en septembre). Dans la zone euro, la situation économique montre des signes de faiblesse et les économies tournent au ralenti. Par ailleurs, le FMI a réduit ses estimations de croissance à +0.7% en 2023 et +1.2% en 2024, par rapport à des prévisions en juillet de +0.9% et +1.5%. Le PMI Composite en octobre recule à 46.5 alors qu'il atteignait 47.2 précédemment. L'inflation ne plie pas et atteint +0.3% en septembre mom (en ligne avec le consensus et ce qui a été observé précédemment). Le taux de chômage tombe à +6,4% en août. Aux États-Unis, la situation économique s'améliore et le PMI Composite qui a atteint 51.0 (vs consensus à 50 et 50.2 précédemment) démontre la reprise de la croissance. En effet, le PIB a progressé de +4.9% en annualisé au T3 qoq (vs cons +4.5% et 2.1% au T2) porté par des dépenses de consommation en hausse de +0.7% en septembre (vs cons +0.5% et +0.4% en août). En Chine, la situation économique s'essouffle par rapport à l'an passé mais moins que prévu. En effet, le PIB T3 ressort à +5.2% (vs cons +5% et précédemment +5.5%). Les prévisions de croissance 2024 ont également été revues à la baisse. Côté marché, seul le secteur des services aux collectivités affiche une performance positive (+0.5%). Le secteur profite du rebond technique des valeurs de distribution d'eau anglaises Pennon Group (+24%), Severn Trent (+12%), United Utilities (+12%) alors que la nouvelle régulation publiée le 2 octobre prévoit des investissements conséquents de 96Mds£ entre 2025 et 2030, soit près du double du montant actuel investi pour renouveler les infrastructures de réseaux. Le secteur de la technologie résiste (-0.4%), grâce aux valeurs de logiciels Nemetschek (+22%) et Dassault Systemes (+10%). Inversement, le secteur de la santé affiche la plus mauvaise performance (-5.4%), plombé par la forte baisse de Sanofi (-16%) qui abandonne son objectif de marge opérationnelle 2025. Enfin, la consommation discrétionnaire perd également plus de 5%, notamment impactée par le secteur automobile (-7.9%), pénalisé par une série de mauvaises publications et warnings, à commencer par Volkswagen (-8%) notamment à cause d'un impact significatif de -2.5Md? des coûts des couvertures (hedging) sur la hausse du prix des matières premières. Dans ce contexte, le fonds affiche une performance en baisse de -4.5%, en sous-performance par rapport à son indice de référence. Si l'allocation sectorielle a eu un impact légèrement négatif sur l'écart de performance, la principale raison de la sous-performance provient de la sélection de valeurs, notamment dans le secteur de la santé. Actionnaire de Sanofi, l'impact de la baisse a été de 44 bps sur la performance relative. UCB a cédé 11%, bien que son produit Bimzelx ait été approuvé par la FDA mais des avertissements sur l'utilisation du produit ont été formulés. Déception également dans le secteur de la technologie a également été décevante avec les reculs de 12% de STMicroelectronics et Infineon. Parmi les bonnes performances dans le portefeuille, citons Pernod Ricard (+6%) qui évoque un retour à meilleure fortune avec la fin du déstockage et Novo Nordisk (+5%) qui a relevé ses objectifs de résultats pour l'exercice en cours.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Novembre 2023

Après trois mois consécutifs de baisse, le MSCI Europe affiche la première hausse depuis le mois d'août, avec une performance positive à +6,4% sur le mois de novembre. Les secteurs de l'immobilier et de la technologie surperforment l'indice, en hausse respectivement de +14.1% et +13,9%. L'optimisme du marché, lié à l'anticipation de stabilité des taux d'intérêt des banques centrales, stimule l'Immobilier, qui n'avait pas connu de hausse depuis trois mois. En face, seul le secteur de l'énergie affiche une performance négative sur le mois, en baisse de -1,3% au sein de l'indice. Cette baisse s'explique par la chute du cours du baril. Le marché du pétrole est sous pression en raison de la crainte d'une offre excédentaire et que le ralentissement des économies américaines et européennes (et potentiellement de la demande en Chine) pèse sur la demande. Cette tendance s'inverserait tout juste en fin de mois à la suite de la décision de l'OPEC+ de réduire davantage la production de brut. La baisse des prix du gaz complète la pression sur le secteur. En novembre, la BCE a maintenu les taux directeurs inchangés. Malgré la prudence affichée en début de mois par la BCE, l'idée d'une fin du cycle de resserrement monétaire a gagné le marché et domine en fin de mois. Christine Lagarde estime un retour à l'objectif de +2% en 2025. La Commission Européenne a revu ses prévisions de croissance à la baisse avec un PIB porté à +0,6 % en 2023 (vs +0.8% pour la dernière prévision) et à +1.2% en 2024 (vs +1.3 % prévu précédemment). La BCE prévoit également une contraction ou une stagnation du PIB au T4. En novembre, l'inflation totale en zone euro tombe à 2,4% en glissement annuel (après 2,9% en octobre). L'inflation sous-jacente poursuit sa décrue à 3,6% en novembre, contre 4,2% en octobre. L'inflation totale sort en dessous du consensus, qui l'attendait à 2,7%. Le PMI composite de la zone euro se redresse de 46,5 en octobre à 47,1 en novembre grâce à une amélioration de l'indicateur dans les services (de 47,8 à 48,2) et dans l'industrie (de 43,1 à 43,8). L'activité et les nouvelles commandes sont en baisse pour le 6ème mois consécutif. L'emploi recule pour la 1ère fois depuis 3 ans. Si les prix reculent dans le secteur manufacturier, les tendances inflationnistes perdurent dans le secteur des services. La faiblesse de la conjoncture touche surtout les deux premières économies de la région: la France et l'Allemagne. L'indice de sentiment économique de la Commission Européenne s'améliore légèrement en novembre (+0,3 point à 93,8) grâce à une modeste amélioration de la confiance du consommateur et du climat des affaires dans la construction et le commerce. Le climat des affaires reste stable dans les services et baisse légèrement dans l'industrie (-0,2 point) où le niveau des carnets de commande reste faible. En Allemagne, l'indice IFO se redresse un peu en novembre, passant de 86,9 à 87,3 points mais moins qu'attendu (87,5). Dans ce contexte, le fonds réalise une performance en ligne avec son indice de référence à +6.3%. Après un mois d'octobre chargé en publications globalement plutôt satisfaisantes mais qui n'avaient pas suffi à rassurer, les inquiétudes d'un prolongement des conditions financières restrictives ont marqué le pas. En effet, les commentaires des banquiers centraux un peu moins « hawkish » s'accompagnant de nombreuses données macro-économiques faisant état d'un ralentissement de l'inflation et de l'activité économique ont entraîné une détente des taux d'intérêt et un retour de l'appétit pour le risque. Les marchés financiers effacent ainsi la baisse d'octobre et retrouvent les points hauts annuels. Le secteur de la technologie nous a été bénéfique, et tout particulièrement les semi-conducteurs, au travers d'Infineon et de STMicroelectronics qui s'adjugent des hausses respectives de 29% et de 21%. Le secteur des industrielles nous a également été favorable suite à la bonne publication de Siemens (+23%) qui voit ses commandes progresser de 9% au 4ème trimestre de son exercice fiscal et le relèvement des prévisions de croissance d'ici 2027 de Schneider (+16%). En revanche, le secteur des financières (y compris immobilières) nous a été défavorable par rapport à l'indice. L'absence de valeurs immobilières dans le portefeuille a pesé de même que la faible progression de positions comme celles sur Axa (+2%) et KBC (+3%). Parmi les principales progressions dans le portefeuille, citons également Inditex (+16%) et Stellantis (+13%), ce dernier bénéficiant de la fin de 44 jours de grève dans ses usines aux Etats-Unis et de résultats solides au 3ème trimestre, tandis que les déceptions se trouvaient du côté d'Ipse (-7%) et Pernod Ricard (-4%).

## Décembre 2023

Les marchés européens ont clôturé le dernier mois de l'année avec une hausse de 3.7% de l'indice MSCI Europe dividendes réinvestis avec la publication de certaines données macro-économiques qui ont conforté le sentiment que la remontée des taux d'intérêt touche à sa fin voire qu'une baisse des taux imminente est désormais envisageable. J. Powell, a en effet indiqué que le FOMC réfléchissait à la date de la première baisse de taux, qui intervientrait même avant que l'inflation n'atteigne les +2% afin de préserver l'économie américaine. Si la FED prévoit que des baisses sont susceptibles d'apparaître l'année prochaine, la BCE ne s'est, quant à elle, pas prononcée sur une éventuelle détente l'an prochain. Les principales banques centrales ont maintenu le niveau des taux directeurs inchangé (FED à 5.25%-5.50%, BCE à 4% pour le taux de dépôt et à 4.5% pour le taux de refinancement et BOE à 5.25% comme attendu).

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

Sur le marché obligataire, le 10 ans allemand est tombé sous la barre des 2% à 1.99% pour la première fois depuis le mois de mars, pendant le mois de décembre. Aux États-Unis, la désinflation se poursuit avec une hausse des prix de +3.1% en novembre, porté par le ralentissement des prix de l'énergie. En effet, le prix moyen de l'essence aux Etats-Unis est de 3,13\$ le gallon, un niveau au plus bas depuis décembre 2022. Le ralentissement des prix à la production à +0.9% yoy démontre la poursuite du processus de désinflation. Cependant, un rebond inattendu du prix des voitures et des camions d'occasion a contribué à la hausse de l'inflation sous-jacente en novembre. La croissance est moins robuste que ce qui était attendu : le PIB ressort à +4.9% qoq (les attentes étaient à + 5.2%). Par ailleurs, le marché de l'emploi se détend à nouveau. On note notamment une hausse des inscriptions hebdomadaires du chômage lors de la semaine du 16 décembre, à 205k (vs 203k révisé précédemment). Dans la Zone Euro, les économies tournent au ralenti et la baisse du PIB au T3 a été confirmée à -0.1%. Les ventes au détail n'augmentent que timidement de +0.1% sur octobre. Parallèlement, les commandes industrielles en Allemagne chutent de manière surprenante : -3.7% MoM au mois d'octobre représentant une baisse de -7.3% yoy sur le mois. L'économie se contracte de plus en plus (PMI Composite à 46.7 en décembre vs 47.8 précédemment) pénalisé notamment par la France qui s'enfonce dans une récession (PMI Composite à 43.7 en décembre, sous la barre des 50 depuis mai) et par l'Allemagne. Au UK, l'économie ralentit (le PIB recule de -0.3% MoM en octobre tout comme les salaires qui ressortent à +7.3% yoy (vs cons +7.4% et +7.8% révisé précédemment). En Chine, la demande intérieure montre des signes de faiblesses : chute inattendue des importations yoy à -0.6% en novembre (vs +3.0% précédemment). Le pays accuse une baisse de l'IPC à -0.5% yoy en novembre, soit la plus forte baisse depuis novembre 2020. Enfin, au Japon, l'inflation se contracte et ressort à 2.6% en novembre. Le gouvernement a revu à la hausse ses prévisions d'inflation et prévoit désormais qu'elle atteindra +2.5% pour la prochaine année fiscale (contre +1.9% précédemment estimé). D'un point de vue géopolitique, aux US, la Chambre des Représentants adopte un projet de loi sur la politique de défense qui prévoit un montant record de dépenses annuelles de 886Mds\$. La Cour suprême du Colorado déclare que la clause d'insurrection est applicable à la candidature de Trump en raison de ses actions incitant à l'attaque du 6 janvier 2021 contre le Capitole américain excluant du scrutin primaire de l'Etat. D'autre part, les tensions sino-taiwanaises ne sont pas prêtes de s'apaiser. En effet, la Chine a suspendu les avantages fiscaux accordées à Taïwan en guise de représailles à la violation d'un accord commercial. La Chine pourrait également appliquer de nouvelles restrictions sur les jeux en ligne pour limiter les achats intégrés dans ces applications et lutter contre l'addiction au phénomène. Du côté de l'UE, les ministres ont réussi à parvenir à un accord sur les règles budgétaires en introduisant plus de flexibilité pour les ajustements budgétaires et prévoit toujours le respect de la limite d'un déficit à 3% du PIB et d'une dette à 60%. Pour ce qui est du pétrole, la crainte d'une offre supérieure à la demande a poussé les pays de l'OPEP+ à conclure un accord préliminaire pour des coupes de production supplémentaire lors de leur réunion du 30 novembre. La réduction devrait être à hauteur de -1m b/j de brut (300k pour la Russie et 135k pour le Koweït) et vient s'ajouter à la prolongation de la réduction volontaire de même taille menée par l'Arabie Saoudite. L'objectif visé de cet accord qui entrera en vigueur en janvier est d'inverser la tendance baissière qu'a connu les cours du pétrole ces derniers temps. Le marché a été assez volatile sur le mois de décembre. D'une part, le marché est sous tension compte tenu de la multiplication des attaques sur des navires en Mer Rouge. Plusieurs sociétés ont dû suspendre le passage de leurs navires, détournés par l'Afrique entraînant des coûts supplémentaires et des potentiels effets inflationnistes. Pour ce qui est du pétrole, la crainte d'une offre supérieure à la demande a poussé les pays de l'OPEP+ à conclure un accord préliminaire pour des coupes de production supplémentaire lors de leur réunion du 30 novembre. La réduction devrait être à hauteur de -1m b/j de brut (300k pour la Russie et 135k pour le Koweït) et vient s'ajouter à la prolongation de la réduction volontaire de même taille menée par l'Arabie Saoudite. L'objectif visé de cet accord qui entrera en vigueur en janvier est d'inverser la tendance baissière qu'a connu les cours du pétrole ces derniers temps. Le marché a été assez volatile sur le mois de décembre. D'une part, le marché est sous tension compte tenu de la multiplication des attaques sur des navires en Mer Rouge. Plusieurs sociétés ont dû suspendre le passage de leurs navires, détournés par l'Afrique entraînant des coûts supplémentaires et des potentiels effets inflationnistes. Dans ce contexte, le fonds affiche une performance nette de 3.8% en décembre, surperformant légèrement son indice de référence de 0.1%. L'allocation sectorielle a eu impact neutre sur la période : le fonds a engrangé 18 bps de surperformance grâce à son poids limité dans la consommation stable (5.4% en moyenne contre 11.7% dans l'indice), en hausse de seulement 0.8% ce mois-ci, impactée par les baisses de 6.8% de BAT et de 4.8% de Lindt. Par contre, notre faible exposition en Materials (ressources de base, chimie), secteur en hausse de 6.3% nous impacte de 10 bps. La sélection de valeurs a eu un impact positif de 11 bps : elle a été très favorable dans la consommation discrétionnaire avec Intercontinental (+16%) et Moncler (+9%) avec un impact de +29 bps sur la performance relative.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

A l'inverse, dans les financières, l'impact relatif a été de -29 bps avec les reculs de 10% de Commerzbank et de 9% de Allied Irish Bank, bancaires susceptibles d'être les plus impactées par la baisse des taux d'intérêt.

## Janvier 2024

Le marché des actions en Europe enchaîne un troisième mois de performance positive (+1.5% d'après l'indice MSCI Europe) pour se rapprocher de son plus haut historique de mai 2022 avec une forte disparité dans les performances pays: le CAC 40 progresse de +1.5% porté par la bonne tenue des valeurs du luxe suite à la publication du quatrième trimestre 2023 de LVMH (+5% sur le mois) ou Publicis (+11%) qui franchit son plus haut historique avec des résultats supérieurs aux attentes; le marché suisse progresse de +1.8% grâce à Novartis (+5%) et Lonza (+20%) à la suite d'une publication de résultats très solides et l'annonce de la recherche d'un nouveau directeur général alors que le marché britannique chute de -1% pénalisé par la mauvaise performance des valeurs de distribution (-4.3% sur le mois) avec JD Sports Fashion (-29%) dont la croissance ralentit sensiblement et Ocado (-28%) déçoit sur ses prévisions 2024 (croissance autour de 5% vs 11% en 2023). Sur le plan géopolitique, la situation au Moyen-Orient devient de plus en plus compliquée. Plus particulièrement en mer Rouge avec les Etats-Unis et le Royaume Uni qui ont mené des frappes aériennes contre les Houthis. Le Liban a déposé une plainte auprès du Conseil de sécurité de l'ONU après la mort du numéro deux du Hamas à Beyrouth. Le président américain a annoncé des représailles sur l'Iran après l'attaque de drones qui a tué 3 soldats américains en Jordanie. L'Iran nie toute implication. La Chine a décidé d'entamer des investigations antidumping sur certaines importations d'alcools en provenance de l'Union Européenne, dans ce qui s'apparente à une mesure de représailles après une enquête de Bruxelles sur les véhicules électriques chinois. Du côté des banques centrales, la BCE a maintenu ses taux directeurs à leurs niveaux actuels, pour la troisième réunion consécutive. Le taux de dépôt est maintenu à 4.0%, son plus haut niveau depuis la création de l'euro en 1999, atteint en septembre 2023 après dix relèvements consécutifs. C. Lagarde estime qu'au-delà des chiffres d'inflation, les données de croissance des salaires qui sortiront le jour de la conférence de la BCE d'avril (le 11/04) seront clés pour décider d'une éventuelle baisse des taux de -25bps, qui pourrait finalement être seulement annoncée lors de la réunion du 6 juin. Sur le plan économique, les chiffres d'inflation pour le mois de décembre sont mitigés: les Etats-Unis, +3.4% sur un an (vs consensus à +3.2%) en hausse après les +3.1% du mois de novembre. En Chine, l'inflation est négative sur un an à 0.3% alors qu'en Argentine, elle s'établit à +212% sur un an et +25% sur un mois, un record depuis plus de 30 ans. En France, le climat des affaires dans l'industrie reste stable en janvier par rapport au mois précédent à 99 points. Le pays enregistre également une hausse de la confiance des ménages en janvier à 91 vs 89 en décembre. Aux US, les inscriptions au chômage ont enregistré une hausse plus importante que prévu dès la semaine au 20 janvier, à 214.000 contre 189.000 (révisé) la semaine précédente. Le PIB du 4ème trimestre a progressé de +3.3% en rythme annualisé et l'inflation a progressé comme attendu de +2.6% sur un an en décembre 2023. Au niveau sectoriel, le secteur de la technologie (+9.7%) affiche la meilleure performance, porté par les prises de commandes records de ASML (titre en hausse de +17% sur le mois) et les bons résultats de SAP (+15%) qui présentent de belles perspectives sur la division cloud. A l'inverse, le secteur des « materials » (-4.3%), principalement constitué des ressources de base et de la chimie marque le pas ainsi que les services aux collectivités (-3.2%) dont les perspectives de certains acteurs s'assombrissent avec la baisse des prix de l'électricité en Europe. Dans ce contexte, le fonds affiche une performance nette de 2.5% en janvier, surperformant son indice de référence de près de 100 bps. Cette surperformance provient pour 2/3 de l'allocation sectorielle et d'1/3 de la sélection de titres. Concernant l'allocation sectorielle, la surpondération dans les valeurs de la technologie et la sous-pondération dans les « materials » ont apporté respectivement 25 et 24 bps de surperformance. La sélection de valeurs a été performante dans les valeurs financières (gain de +42 bps dont +32 bps dans la banque) grâce aux progressions d'Unicredit (+11%) et Caixabank (+6%). Le groupe italien a notamment porté son programme de retour à l'actionnaire (dividendes et rachats de titres) à 8.6 Md? en 2023 (contre 5.25 Md? en 2022) et prévoit de retourner 10 Md? en 2024, ce dernier montant représentant 22.5% de la capitalisation boursière au moment de l'annonce. Parmi les autres réussites dans le portefeuille, nous trouvons Richemont (+11%) dont la division Joaillerie avec ses marques Cartier et Van Cleef & Arpels reste insensible à la faiblesse de la consommation, Novo Nordisk (+11%), Publicis (+11%) et UCB (+11%). Parmi les déceptions, citons Rémy Cointreau (-18%), affectée par son exposition en Chine (cf. supra) et sur laquelle nous avons réduit la position et les valeurs de semi-conducteurs Infineon (-11%) et STMicroelectronics (-10%).

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Février 2024

L'indice MSCI Europe (dividendes réinvestis) clôture le mois de février en hausse de 1.9% dans le sillage de l'indice S&P 500 (qui atteint un plus haut historique à plus de 5,000 points) bien que la saison de publications de résultats du 4ème trimestre 2023 en zone euro apparaisse, pour l'instant, assez mitigée. Sur le plan économique, les données aux US sont toujours positives avec un PIB en hausse de 3.2% sur le T4 ce qui a conduit à une réévaluation haussière des estimations de croissance de cette année. Au niveau des enquêtes, l'ISM manufacturier repart à la baisse à 47.8 après une hausse de 2 points en janvier à 49.1 et l'ISM Services progresse de 3 points à 53.4 sur le mois. Le PMI composite flash baisse en février de 52 à 51.4. Le CPI continue sa décélération avec une hausse de 3.1% en janvier vs 3.4% en décembre. L'inflation sous-jacente quant à elle reste stable à 3.9%. L'inflation PCE (principal indicateur regardé par la FED) s'établit à +2.4%, son plus bas niveau depuis février 2021 et se rapproche donc de la cible de la Banque Centrale. Le marché du travail reste résilient avec des chiffres de l'emploi non agricole qui ont largement dépassé les attentes, le taux de chômage se stabilisant à 3.7% et le salaire horaire moyen s'accélérant à 4.5% en glissement annuel (contre 4.3% le mois précédent). En Europe, le PIB reste stable par rapport au trimestre précédent. La Commission Européenne abaisse ses prévisions de croissance pour 2024 et n'attend plus qu'une croissance de +0.9% pour l'UE et de +0.8% pour la zone euro (vs 1.2% avant). L'inflation totale baisse moins qu'attendu en février, en passant de +2.8% à +2.6% alors que le consensus attendait 2.5%. La tendance est identique pour l'inflation sous-jacente qui atteint 3.1% après 3.3% en janvier et 2.9% attendu. Le PMI composite surprend à la hausse en février en revenant à un plus haut depuis juin, à 48.9, une hausse qui s'explique par le rebond du PMI services, qui revient à 50. En revanche, le PMI manufacturier repart à la baisse, à 46.1. Malgré son rebond, le PMI composite reste en territoire de contraction pour le 9ème mois consécutif. L'emploi a augmenté de 0.3% sur le T4 2023 avec un taux de chômage en légère baisse à 6.4% (vs 6.5%). Au niveau des Banques Centrales, Christine Lagarde a indiqué que les signes de ralentissement de la croissance des salaires observés au quatrième trimestre dans la zone euro sont encourageants mais pas encore suffisants pour donner à la BCE la certitude que l'inflation retournera à sa cible. Pour le moment, le marché table toujours sur une première baisse de taux en juin. Aux US, peu de surprise dans les minutes du FOMC. Les membres du FOMC considèrent que malgré les progrès sur l'inflation et l'emploi, il est nécessaire de rester attentif aux risques d'une inflation persistante. Cependant, le pivot semble confirmé et les mentions d'un éventuel resserrement sont supprimées. L'agenda économique a été léger en Chine avec la période des fêtes de fin d'année mais les données disponibles suggèrent une faible accélération de la dynamique de croissance, l'indice composite PMI Caixin étant resté à peu près inchangé en janvier à 52.7, avec une légère baisse de l'indice des services. La surcapacité de production contribue toujours à alimenter les pressions déflationnistes dans l'économie, le PPI de janvier ayant baissé de -2.5% en glissement annuel et le CPI s'est contracté de -0.8% en glissement annuel (contre -0.3% le mois précédent et -0.5% attendu). Du côté des secteurs, l'automobile (+14.0%) surperforme l'indice MSCI Europe porté par les publications de résultats rassurantes et encourageantes de plusieurs sociétés du secteur avec des niveaux de marge records, à l'image de Stellantis, en hausse de 18% sur le mois. Le secteur des semi-conducteurs surperforme également (+7.9%), porté principalement par les publications de NVIDIA et d'ARM aux US, bien supérieures aux attentes. La plus mauvaise performance revient au secteur immobilier (-8.1%) pénalisé par le rebond des taux (10 ans allemand +25bps à 2.41%). Dans ce contexte, le fonds affiche une performance nette de +3.8% en février, surperformant son indice de référence de plus de 180 bps. Cette surperformance provient à la fois de l'allocation sectorielle mais surtout du choix de valeurs qui explique 2/3 de la surperformance. L'allocation sectorielle a été favorable grâce à la faible exposition du portefeuille à la consommation stable, secteur en recul de 3.1% impacté par les publications décevantes de Nestlé, Reckitt Benckiser et des brasseurs. La sélection de valeurs a été performante dans plusieurs secteurs : 1) l'industrie qui apporte 75 bps de surperformance grâce à Leonardo (+22%), Schneider Electric (+15%), Daimler Truck (+14%) et Siemens (+13%) ; 2) la consommation discrétionnaire qui apporte 41 bps de surperformance avec Stellantis (+18%), Moncler (+16% avec une croissance organique au T4 supérieure aux attentes) et Intecontinental Hotels (+11%). Parmi les autres progressions dans le portefeuille, nous trouvons UCB (+22%, le lancement de Bimzelx aux US démarre bien), Unicredit (+14% porté par une nouvelle annonce d'un important programme de rachat d'actions) et Pandora (+10%).

## Mars 2024

Le marché européen clôture le mois de mars avec une hausse de +3.9% pour le MSCI Europe dividendes réinvestis qui réalise un cinquième mois de performance positive d'affilée. Aux Etats-Unis, le S&P 500 (+3.1% sur le mois) a été porté par l'IA et la perspective d'un assouplissement de la politique monétaire de la FED.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

Du côté des banques centrales, la BCE et la FED ont toutes 2 maintenu leurs taux inchangés. Les discours sont similaires pour Lagarde et Powell : les futures décisions des banques centrales seront basées sur les indicateurs économiques. Ils affirment à l'heure actuelle ne pas être assez confiants quant à l'évolution de ces indicateurs pour baisser les taux. La BCE a tout de même abaissé ses prévisions d'inflation pour l'année 2024 à +2.3% (vs +2.7% en décembre), suggérant que les perspectives économiques s'éclaircissent. La BCE a présenté ce mois le nouveau cadre opérationnel pour la mise en œuvre de la politique monétaire - l'objectif étant d'assurer que le cadre opérationnel reste approprié à mesure que le bilan de l'Eurosystème se normalise. Le FOMC anticipe une réduction de -75bps de taux en 2024. La FED a revu la croissance 2024 à la hausse (+2.1% vs 1.4% en décembre). Après de longues semaines de spéculation sur les marchés japonais, la BoJ a relevé son taux directeur dans la fourchette 0% à 0.1% (vs -0.1% précédemment). La Banque Centrale de Taïwan a relevé de manière inattendue son taux de 1.875% à 2% et la Banque Nationale Suisse quant à elle a surpris en abaissant son taux directeur de 1.75% à 1.5%. Sur le plan économique, en zone euro, les indices PMI sont mitigés avec le manufacturier en baisse (45.7 vs 47 en février) et les services en hausse (51.1 vs 50.5 en février) et les chiffres de production industrielle pour le mois de janvier (publiés en mars) sont ressortis largement sous les attentes (-6.7% YoY, vs Cons. -2.9%). Les données d'inflation de la Zone Euro sont ressorties en baisse sur un an, c'est le cas également pour l'Allemagne et la France. L'indice du climat des affaires en Allemagne publié par l'institut IFO s'est établi à 87.8 vs Cons. 86.0. Aux US, le PIB définitif pour le T4 24 affiche une croissance de +3.4% vs +3.2% en première estimation ce qui semble définitivement écarter une éventuelle récession de la première puissance économique mondiale. Toujours aux US, les chiffres de création d'emploi en février sortis ce mois ont surpris à la hausse (275k vs Cons. 198k), mais la révision des chiffres des mois précédents va dans le sens d'une normalisation du marché du travail (janvier révisé de 353k à 229k). Sur un an, l'indice PCE a progressé de +2.5% en février, vs +2.4% en janvier, ce qui correspond à « ce que la FED a envie de voir », a déclaré Powell. La Chine a annoncé un objectif de croissance de 5% pour 2024. Du côté des secteurs, les banques (+11%) surperforment largement le MSCI Europe, portées par de bonnes publications de résultats du quatrième trimestre 2023 et par le ton optimiste de la plupart des entreprises lors des conférences de mars. BBVA (+20%), ING (+20%) et Commerzbank (+19%) ont toutes bénéficié de l'hypothèse du marché d'un ralentissement du rythme des baisses de taux de la BCE. La moins bonne performance sectorielle revient au secteur des « consumer staples » (+1.2%), impacté notamment par les reculs de 17% de Jeronimo Martins (abaisse ses prévisions pour 2024) et de 10% de Reckitt Benckiser (une filiale du groupe, Mead Johnson, a été condamné à verser 60M\$ à la mère d'un bébé décédé après avoir été nourri avec le lait maternel Enfamil). Dans ce contexte, le fonds affiche une performance nette de +4.6% en mars, surperformant son indice de référence de 70 bps. Cette surperformance provient intégralement du choix de valeurs alors que l'allocation sectorielle a eu un impact légèrement négatif (-14 bps). Ainsi, la sélection de valeurs a été performante dans plusieurs secteurs : 1) l'industrie qui apporte 52 bps de surperformance grâce à Daimler Truck (+24%), Leonardo (+18%) et Airbus (+12%); 2) les financières qui apportent 50 bps de surperformance grâce à Commerzbank (+19%), BNP Paribas (+19%), Caixabank (+15%) et Allied Irish Bank (+15%); 3) la consommation discrétionnaire qui apporte 25 bps de surperformance avec Inditex (+14%), Stellantis (+9%), Sodexo (+8%).

## Avril 2024

Le MSCI World affiche une performance de -3.2% sur le mois d'avril, marqué par des prises de profits. L'inflation décélère moins qu'attendu et les chiffres macroéconomiques ont surpris plutôt négativement, entraînant un revirement de scénario de marché où les baisses de taux de la FED sont repoussées au deuxième semestre. Le S&P 500 interrompt ainsi sa série après 5 mois de hausses consécutives affichant -4.1% sur un mois. Le MSCI Europe affiche une meilleure performance en ne retrançant que de -0.9%. Aux États-Unis, alors qu'au début d'année, les investisseurs s'attendaient à 6 baisses de taux, ils n'en attendent aujourd'hui qu'une seule de la Réserve fédérale des Etats-Unis. Le discours optimiste du marché de ce début d'année semble pâtir face au rebond du PCE, l'indicateur privilégié de la FED pour sa politique monétaire. L'indicateur est passé de 2.5% en février à 2.7% en mars. On retrouve une tendance similaire avec l'IPC, qui augmente de 4.4% sur un an, soit un point de plus qu'en décembre dernier. Nous notons également le ralentissement du PIB qui ressort à 1,6 % sur un trimestre contre 2.5% attendu ainsi que les chiffres mitigés des principaux indicateurs avancés du climat des affaires. Alors que l'indice ISM manufacturier dépasse le seuil des 50 points à 50,3, correspondant à un regain d'activité expansionniste, l'activité des services a ralenti de manière inattendue à 49,4 en avril contre 51.4 en mars. En Europe, léger regain d'optimisme : la croissance du PIB augmente de 0,3 % sur un trimestre, après deux trimestres de contraction. Le PMI de la zone euro reste en territoire expansionniste en avril, au-delà des attentes du marché. L'inflation sur la zone euro reste stable en mars, en hausse de 2.4% sur un an.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

Les chiffres d'activité économique et l'inflation de ce mois renforcent la position de Christine Lagarde. La BCE semble confiante sur l'évolution de l'inflation et la banque centrale pourrait réduire ses taux d'intérêt dès Juin. Les chiffres chinois sont en demi-teinte. D'un côté, le PIB du premier trimestre surprend positivement, aidé par la forte croissance de l'investissement manufacturier. De l'autre, l'indice IPC de mars revient sur des niveaux proches de 0% contre 0.7% précédemment en base annuelle et l'Indice des prix à la production (-2.8%) se contracte encore en mars. Le marché européen des actions reprend son souffle avec une légère baisse de -0.9% pour le MSCI Europe dividendes réinvestis, après 5 mois consécutifs de hausse. Du côté des secteurs, celui de l'énergie affiche la meilleure performance (+6.4%), loin devant les autres. Galp Energia (+32%) a annoncé une conclusion positive de sa campagne de forage en Namibie et estime que son bloc contient potentiellement 10 milliards de barils de ressources. Shell (+9%) et TotalEnergies (+8%) se distinguent également alors que le cours du brent se maintient au-dessus de 85\$. A l'inverse, deux secteurs souffrent avec des baisses de -4.7% pour la consommation discrétionnaire et de -5.6% pour la technologie. Le premier pâtit de discours plus prudents chez les constructeurs automobiles (Volkswagen, Mercedes, Stellantis) sur leurs niveaux de marges en 2024 et des baisses de -6% à -8% des acteurs du luxe (LVMH, Richemont, Moncler.). Le second subit la baisse de -6.5% d'ASML dont le carnet de commandes au 1er trimestre a déçu. Dans ce contexte, le fonds affiche une performance nette de -1.1% en avril, légèrement inférieure à celle de son indice de référence. Cet écart provient de notre allocation sectorielle puisque le fonds est surpondéré sur la consommation discrétionnaire (impact de -12 bps sur la performance relative) et la technologie (-9 bps). Le choix de valeurs au sein des secteurs a un impact globalement neutre. Parmi les meilleures performances dans le portefeuille ce mois-ci, notons AstraZeneca (+13%) dont la croissance des ventes au 1er trimestre s'établit en hausse de 19% à change constant; les bancaires Caixabank (+10%) et Commerzbank (+10%) qui profitent d'un environnement de taux « élevés qui durent plus longtemps que prévu »; UCB (+10%) dont les premières ventes de Bimzelx aux US sont encourageantes. Parmi les déceptions, Stellantis cède 17% tandis que des prises de bénéfices se sont portées sur les valeurs d'aéronautique-défense (Leonardo -7% et Airbus -8%)

## Mai 2024

Les marchés européens clôturent le mois de mai en hausse avec le MSCI Europe qui affiche une performance de +3.3% (dividendes réinvestis). Les anticipations de baisse de taux de la BCE, combinées à une deuxième partie de saison de résultats solides, ont permis à l'indice européen d'atteindre de nouveaux records en cours de mois, et d'effacer les pertes du mois précédent. Le CAC 40 a également atteint de nouveaux records en cours de mois mais la fin du mois s'est avérée plus difficile pour l'indice français, terminant tout de même la période en hausse de +0.1%. Aux Etats-Unis, malgré de nouvelles incertitudes sur la politique monétaire, le S&P 500 affiche une performance de +4.8% sur le mois, soutenu par Nvidia (+27%), grâce à la publication de ses résultats T1 au-dessus des attentes, ce qui permet au groupe de se rapprocher des 3000Mds\$ de capitalisation boursière juste derrière Microsoft (3100Mds\$) et Apple (2950Mds\$). Sur le plan économique, en zone Euro, le PIB T1 24 a été confirmé en croissance de +0.3% et la Commission européenne a maintenu ses prévisions de croissance pour 2024 (+0.8%) et 2025 (+1.5%), soulignant une « expansion progressive de l'activité économique ». L'activité du secteur privé a affiché une progression solide avec des indicateurs PMI en hausse (composite 52.3, services 53.3, manufacturier 47.4) et l'inflation est ressortie en hausse pour le mois de mai (IPC +2.6%). En France, les PMI préliminaires ont signalé une contraction inattendue de l'activité du secteur privé au mois de mai avec un indice composite de 49.1. Les données préliminaires donnent une inflation harmonisée aux normes européennes en hausse sur un an en mai (IPCH : +2.7%, vs Cons. +2.5%, après 2.4% en avril). Aux Etats-Unis, la croissance dans le secteur privé a accéléré en mai, avec un indice PMI composite à 54.4, porté par des performances robustes dans les services à 54.8 et l'industrie à 50.9. La croissance du PIB au T1 24 a été revue à la baisse à +1.3% au lieu de +1.6%, selon la deuxième estimation publiée par le département du Commerce. Cette correction reflète notamment une révision à la baisse des dépenses de consommation. Enfin, selon l'indice PCE, l'inflation est restée stable en avril à +2.7% sur 1 an, et +0.3% sur 1 mois, en ligne avec les attentes. En Chine, l'activité manufacturière s'est contractée pour la première fois depuis trois mois en mai, l'indice PMI manufacturier s'est établi à 49.5 points, vs cons. 50.5, après 50.4 en avril. Du côté des banques centrales, de nombreux gouverneurs de la BCE se sont exprimés au cours du mois, en faveur d'une première baisse des taux lors de la réunion du 6 juin. Le chef économiste de la BCE a soutenu cette idée, en affirmant la semaine dernière que la Banque Centrale était prête à baisser ses taux. Les membres du conseil des gouverneurs sont toutefois moins unanimes quant à la possibilité d'une deuxième baisse des taux lors de la réunion du mois de juillet, soulignant notamment que la dernière ligne droite dans la course à la désinflation est la plus difficile.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

Les données préliminaires d'inflation publiées pendant la dernière semaine du mois de mai semblent confirmer que l'inflation n'est pas encore totalement sous contrôle. De son côté, la Fed a maintenu ses taux inchangés lors de la réunion début mai, arguant un manque de progrès significatif dans la lutte contre l'inflation. Les minutes de cette réunion ont révélé une attitude prudente, affirmant toujours s'attendre à ce que l'inflation revienne à l'objectif de 2%, mais notant que la "désinflation prendrait plus de temps qu'anticipé", et mentionnant même la volonté exprimée par certains membres de resserrer davantage la politique monétaire « si les risques d'inflation se matérialisaient de manière qu'une telle action devienne appropriée ». Du côté des secteurs, le secteur des services financiers (+6%) surperforme largement le MSCI Europe 600 et affiche la meilleure performance de l'indice sur le mois de mai, porté notamment par la forte hausse de Hargreaves Lansdown (+30%) qui a annoncé ce mois-ci avoir rejeté une proposition de rachat de la part d'un consortium d'investisseurs comprenant CVC Advisers et Abu Dhabi Investment Authority, estimant qu'elle sous-évaluait la société et ses perspectives. Le secteur des services de communication (+4.6%) affiche une des meilleures performances de l'indice, porté par BT Group (+27%) qui a publié de bons résultats T1 et a annoncé une augmentation surprise de son dividende ainsi qu'un projet de réduction de coûts de 3Mds£ d'ici la fin de 2029. Le secteur de l'énergie affiche une performance en recul de -1.7%, dans le sillage d'un cours du pétrole en baisse de 7% en mai. Dans ce contexte, le fonds affiche une performance nette de +3.1%, légèrement inférieure à celle de son indice de référence. Alors que l'allocation sectorielle a eu un impact neutre sur la performance relative, l'écart provient de la sélection de titres au sein de certains secteurs. Ainsi, dans l'industrie, Daimler Truck (-4%) avec des résultats en ligne mais une certaine prudence générale concernant le cycle des camions, Siemens (inchangé) et Airbus (+1%) n'ont pas participé à la hausse de 5% du secteur. Idem dans le secteur des financières avec KBC (-1%) qui déçoit les investisseurs en n'annonçant pas un nouveau programme de rachat d'actions et AXA (+2% seulement). Parmi les meilleures performances dans le portefeuille ce mois-ci, notons Renault (+18%), Commerzbank (+13%) dopée par de bons résultats et Richemont (+13%), tirée par les performances de Van Cleef & Arpels et Cartier.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS - I (C) en devise EUR : 20,57% / 17,56% avec une Tracking Error de 2,45%.
- Part AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS - P (C) en devise EUR : 19,92% / 17,56% avec une Tracking Error de 2,54%.
- Part AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS - PM (C) en devise EUR : 20,22% / 17,56% avec une Tracking Error de 2,55%.
- Part AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS - Z (D) en devise EUR : 20,82% / 17,56% avec une Tracking Error de 2,38%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

<b>Titres</b>	<b>Mouvements ("Devise de comptabilité")</b>	
	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	10 805 032,14	14 896 575,36
NOVO NORDISK A/S-B	1 649 680,15	
STELLANTIS NV		1 638 060,86
PERNOD RICARD		1 557 321,88
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN		1 523 321,61
SOCIETE GENERALE SA	370 066,20	1 120 539,90
ASTRAZENECA PLC	80 355,95	1 215 575,46
NOVARTIS AG-REG	885 991,24	301 148,01
STMICROELECTRONICS NV		1 108 633,91
AENA SME SA	1 009 593,61	

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

		31/05/2024
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part I-C</b>		
Frais de gestion variables acquis		9,72
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)		0,032
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)		
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)		
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part P-C</b>		
Frais de gestion variables acquis		
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)		
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)		187,05
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)		0,00
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part PM-C</b>		
Frais de gestion variables acquis		
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)		
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)		
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)		
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part Z-D</b>		
Frais de gestion variables acquis		44 710,26
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)		0,259
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)		
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)		

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 7 320 042,12

- o Prêts de titres : 7 320 042,12
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 23 945 077,18

- o Change à terme :
- o Future : 23 945 077,18
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la(des) contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BNP PARIBAS SECURITIES BOFA SECURITIES EUROPE SA J.P.MORGAN AG FRANCFOORT MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT NATIXIS SOCIETE GENERALE PAR	

(\*) Sauf les dérivés listés.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	1 825 605,64
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	5 931 344,00
<b>Total</b>	<b>7 756 949,64</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	11 155,69
. Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	<b>11 155,69</b>
. Frais opérationnels directs	3 765,28
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
<b>Total des frais</b>	<b>3 765,28</b>

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

### a) Titres et matières premières prêtées

Montant	7 320 042,12				
% de l'Actif Net*	7,64%				

\*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	7 320 042,12				
% de l'Actif Net	7,58%				

### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA ESPAGNE	1 697 533,32				
INTERNATIONAL CONSOLIDATED AIRLINES GROU ESPAGNE	127 726,32				
SCOUT24 AG ALLEMAGNE	346,00				

### d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

SOCIETE GENERALE PAR FRANCE	2 920 025,82				
BNP PARIBAS SECURITIES FRANCE	1 948 396,31				
J.P.MORGAN AG FRANCFOORT ALLEMAGNE	1 256 073,50				
BOFA SECURITIES EUROPE SA FRANCE	969 470,00				
NATIXIS FRANCE	115 527,70				
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT ALLEMAGNE	110 548,79				

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	1 825 605,64				
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash	5 931 344,00				
Rating					
Monnaie de la garantie					
Livre Sterling	127 726,32				
Euro	7 629 223,32				

## f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

## g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	1 825 605,64				

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois	969 470,00			
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an				
Ouvertes	6 350 572,12			

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

## j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	1 825 605,64				
Cash	5 931 344,00				

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	11 155,69				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	25,06				
- Gestionnaire					
- Tiers	3 740,22				

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

## i) Données sur la réutilisation des garanties

« La règlementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- Dépôt
- Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces. Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 14 septembre 2023 Ajout Dispositif de plafonnement des rachats :

Le 14 septembre 2023 Ajout La Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des porteurs le commande. Méthode de calcul et seuil retenus : La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative. Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes parts confondues divisé par l'actif net du FCP. Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prendra notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP, (ii) l'orientation de gestion du FCP, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient. Pour le FCP AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS, le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5 % de l'actif net est atteint. Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories de part du FCP. Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués. Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation, elles sont irrévocables. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois. Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif : En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs seront informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion ([www.amundi.com](http://www.amundi.com)). De plus, les porteurs dont les demandes de rachat auraient été, partiellement ou totalement, non exécutées seront informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur. Traitement des ordres non exécutés : Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du FCP ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative. Les ordres ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures. Cas d'exonération : Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme ne sera pas appliqué au rachat considéré. Des informations complémentaires sur le dispositif de "gates" figurent dans le règlement de l'OPC.

Le 14 septembre 2023 Suppression Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Le 14 septembre 2023 Ajout Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Le 14 septembre 2023 Ajout Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. A ces frais peuvent s'ajouter : des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Le 14 septembre 2023 Ajout Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure. La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe " do no significant harm " ou " DNSH "), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie. Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées. Nonobstant ce qui précède, le principe " ne pas nuire de manière significative " s'applique uniquement aux investissements sous-jacents à l'OPC qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de cet OPC ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le 14 septembre 2023 Ajout Mécanisme du Swing Pricing

Le 14 septembre 2023 Ajout Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds. Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel. En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille. Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Le 14 septembre 2023 Modification Date de mise à jour du prospectus : 14 septembre 2023

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Informations spécifiques

### Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.

Niveau de levier indicatif : 24,78%.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « "Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

#### Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

#### Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégistes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

#### Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

### Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

### Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ». Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

## Politique de Rémunérations

### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« *SFDR* »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires<sup>(1)</sup>) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinaires issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### **1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille**

*Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

*Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

### **2. Fonctions commerciales**

*Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde<sup>1</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>2</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

<sup>1</sup> Sources Amundi Décembre 2023

<sup>2</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>3</sup> :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciaux ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciaux/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

**Exclusions normatives** liées aux conventions internationales :

- **mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>4</sup>,**
- **armes chimiques et biologiques<sup>5</sup>,**
- **armes à uranium appauvri,**
- **Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>6</sup>.**

Exclusions sectorielles :

- **armement nucléaire,**
- **charbon thermique<sup>7</sup>,**
- **hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>8</sup>,**
- **tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).**

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- **Charbon thermique**

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>9</sup>.

- **Hydrocarbures non conventionnels**

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus.

---

<sup>3</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

<sup>4</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

<sup>5</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>6</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>7</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>8</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>9</sup> Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

## • Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

## • Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

# **OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS**

## **Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 mai 2024**

**AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AMUNDI ASSET MANAGEMENT  
90, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/06/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.11.06 12:12:22 +0100



# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Comptes annuels

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Bilan Actif au 31/05/2024 en EUR

	31/05/2024	31/05/2023
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>97 541 266,64</b>	<b>97 803 191,99</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	86 123 993,55	87 583 889,71
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	86 123 993,55	87 583 889,71
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>3 599 176,24</b>	<b>7 561 935,05</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 599 176,24	7 561 935,05
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>7 327 019,61</b>	<b>1 814 059,38</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	7 327 019,61	1 814 059,38
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>491 077,24</b>	<b>843 307,85</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	491 077,24	843 307,85
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>786 019,35</b>	<b>1 396 607,63</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	786 019,35	1 396 607,63
<b>COMPTE FINANCIERS</b>	<b>6 611 735,97</b>	<b>652 387,53</b>
Liquidités	6 611 735,97	652 387,53
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>104 939 021,96</b>	<b>99 852 187,15</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Bilan Passif au 31/05/2024 en EUR

	31/05/2024	31/05/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	91 682 404,03	93 821 809,80
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	1 657 099,40	1 758 492,73
Report à nouveau (a)	1,28	1,11
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 014 888,95	-682 319,15
Résultat de l'exercice (a,b)	1 167 971,42	1 286 271,54
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>96 522 365,08</b>	<b>96 184 256,03</b>
* Montant représentatif de l'actif net		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>2 316 687,81</b>	<b>2 723 357,29</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	1 825 610,56	1 880 049,44
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés	4,92	47 149,63
Autres opérations temporaires	1 825 605,64	1 832 899,81
Instruments financiers à terme	491 077,25	843 307,85
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	491 077,25	843 307,85
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>6 099 969,07</b>	<b>944 573,83</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	6 099 969,07	944 573,83
<b>COMPTE FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>104 939 021,96</b>	<b>99 852 187,15</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Hors-Bilan au 31/05/2024 en EUR

	31/05/2024	31/05/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
KE EURSEK 0624	1 250 000,00	
RP EURGBP 0624	11 244 062,63	
RF EURCHF 0624	9 485 934,55	
KE EURSEK 0623		1 249 622,94
RF EURCHF 0623		10 468 216,10
RP EURGBP 0623		11 619 594,28
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DJE 600 OIL G 0624	1 965 080,00	
DJE 600 OIL G 0623		3 152 175,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Compte de Résultat au 31/05/2024 en EUR

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	105 845,29	41 408,16
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 327 556,98	3 051 711,16
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	11 155,69	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 444 557,96</b>	<b>3 093 119,32</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	82 169,22	112 243,34
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		19 945,40
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>82 169,22</b>	<b>132 188,74</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>2 362 388,74</b>	<b>2 960 930,58</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 202 332,54	1 344 839,98
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>1 160 056,20</b>	<b>1 616 090,60</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	7 915,22	-329 819,06
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>1 167 971,42</b>	<b>1 286 271,54</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Annexes aux comptes annuels

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010157891 -AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part I-C :

Taux de frais maximum de 1.10% TTC part I-C jusqu'au 02/04/2024 puis 0.99% TTC.

FR0013431830 - AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part PM-C :

Taux de frais maximum de 1.50% TTC part PM-C jusqu'au 02/04/2024 puis 1.35%.

FR0012316164 - AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part O-C :

Taux de frais maximum de 0.10% TTC part PM-C jusqu'au 02/04/2024 puis 0.09%.

FR0010165944 - AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part P-C :

Taux de frais maximum de 1.5% TTC part PM-C jusqu'au 02/04/2024 puis 1,35%.

FR0013257474 - AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part Z-D:

Taux de frais maximum de 0.45% TTC part Z-D jusqu'au 02/04/2024 puis 0.41%.

## Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts ou actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la valeur liquidative.

Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « comparaison ») entre :

L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'actif de référence (ci-après « l'actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1<sup>er</sup> jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliquée la performance de l'indicateur de référence MSCI Europe pour les parts I(C), Z (C), Z(D), PM (C) et P (C).

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, la comparaison est effectuée sur un période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de mai. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire ;
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif ;
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

**La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.**

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Affectation des sommes distribuables

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part I-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part P-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part PM-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part Z-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## 2. Évolution de l'actif net au 31/05/2024 en EUR

	31/05/2024	31/05/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>96 184 256,03</b>	<b>247 673 977,47</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	2 297 293,75	4 957 041,59
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-18 559 148,13	-150 805 900,85
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 417 755,91	12 608 814,51
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 389 179,72	-14 877 140,82
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 265 266,61	2 706 341,46
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-492 907,55	-2 095 719,23
Frais de transactions	-85 819,13	-233 913,12
Différences de change	960 048,89	480 838,96
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	13 395 944,64	-4 292 409,32
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>22 951 821,02</i>	<i>9 555 876,38</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-9 555 876,38</i>	<i>-13 848 285,70</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-320 132,31	-149 739,83
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-23 116,72</i>	<i>297 015,59</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-297 015,59</i>	<i>-446 755,42</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-311 070,11	-1 420 758,27
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 160 056,20	1 616 090,60
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		16 732,88 (*)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>96 522 365,08</b>	<b>96 184 256,03</b>

(\*) 31/05/2023 : Incidence liée à une défaillance d'outil.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Change	21 979 997,18	22,77
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	<b>21 979 997,18</b>	<b>22,77</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	1 965 080,00	2,04
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	<b>1 965 080,00</b>	<b>2,04</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							6 611 735,97	6,85
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	6 611 735,97	6,85								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 DKK		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	2 575 077,63	2,67	5 273 167,68	5,46	6 632 010,94	6,87		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres	8,81				24,43			
Créances	288 526,06	0,30			265 232,95	0,27	35 068,97	0,04
Comptes financiers	134 380,57	0,14	6 703,45	0,01	186 083,11	0,19	51 639,87	0,05
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	3,08				8,55			
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	9 485 934,55	9,83			11 244 062,63	11,65	1 250 000,00	1,30
Autres opérations								

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/05/2024
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	736 193,24
	Coupons et dividendes en espèces	33 093,23
	Autres créances	16 732,88
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>786 019,35</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	111 098,60
	Frais de gestion variable	45 160,38
	Collatéraux	5 931 344,00
	Autres dettes	12 366,09
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>6 099 969,07</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-5 313 949,72</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part I-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
	-1,610	-199 180,23
Parts rachetées durant l'exercice		
	-1,610	-199 180,23
Solde net des souscriptions/rachats		
	0,212	
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		
<b>Part AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part P-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 986,844	2 292 203,29
Parts rachetées durant l'exercice	-32 425,431	-18 324 892,45
Solde net des souscriptions/rachats	-28 438,587	-16 032 689,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	123 041,455	
<b>Part AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part PM-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	40,728	5 090,46
Parts rachetées durant l'exercice	-273,567	-35 075,45
Solde net des souscriptions/rachats	-232,839	-29 984,99
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	462,340	
<b>Part AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part Z-D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	131,632	

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	<b>En montant</b>
<b>Part AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part I-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part P-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part PM-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part Z-D</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## 3.7. FRAIS DE GESTION

		31/05/2024
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part I-C</b>		
Commissions de garantie		
Frais de gestion fixes	415,43	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,92	
Frais de gestion variables provisionnés	9,72	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02	
Frais de gestion variables acquis		
Pourcentage de frais de gestion variables acquis		
Rétrocessions des frais de gestion		
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part P-C</b>		
Commissions de garantie		
Frais de gestion fixes	1 087 502,45	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,46	
Frais de gestion variables provisionnés		
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés		
Frais de gestion variables acquis	187,05	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis		
Rétrocessions des frais de gestion		
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part PM-C</b>		
Commissions de garantie		
Frais de gestion fixes	911,81	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,21	
Frais de gestion variables provisionnés		
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés		
Frais de gestion variables acquis		
Pourcentage de frais de gestion variables acquis		
Rétrocessions des frais de gestion		
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part Z-D</b>		
Commissions de garantie		
Frais de gestion fixes	68 595,82	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,44	
Frais de gestion variables provisionnés	44 710,26	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,29	
Frais de gestion variables acquis		
Pourcentage de frais de gestion variables acquis		
Rétrocessions des frais de gestion		

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

31/05/2024	
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/05/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/05/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/05/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	3 599 176,24
	FR0011554237	CPR DISRUPTION PART I	2 502 309,04
Instruments financiers à terme			1 096 867,20
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>3 599 176,24</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	1,28	1,11
Résultat	1 167 971,42	1 286 271,54
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>1 167 972,70</b>	<b>1 286 272,65</b>
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part I-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	487,54	3 493,93
<b>Total</b>	<b>487,54</b>	<b>3 493,93</b>
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	865 450,50	970 520,39
<b>Total</b>	<b>865 450,50</b>	<b>970 520,39</b>
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part PM-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	862,31	1 187,82
<b>Total</b>	<b>862,31</b>	<b>1 187,82</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part Z-D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	301 171,38	311 070,11
Report à nouveau de l'exercice	0,97	1,28
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>301 172,35</b>	<b>311 071,39</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	131,632	131,632
Distribution unitaire	2 287,98	2 363,18
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>25 765,80</b>	<b>33 785,38</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 657 099,40	1 758 492,73
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 014 888,95	-682 319,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>3 671 988,35</b>	<b>1 076 173,58</b>
	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part I-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	639,34	-1 559,07
<b>Total</b>	<b>639,34</b>	<b>-1 559,07</b>
	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 649 940,45	-578 779,57
<b>Total</b>	<b>1 649 940,45</b>	<b>-578 779,57</b>
	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part PM-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 371,48	-587,18
<b>Total</b>	<b>1 371,48</b>	<b>-587,18</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part Z-D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 020 037,08	1 657 099,40
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>2 020 037,08</b>	<b>1 657 099,40</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/06/2020	30/06/2021	31/05/2022	31/05/2023	31/05/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>123 437 116,87</b>	<b>237 096 282,65</b>	<b>247 673 977,47</b>	<b>96 184 256,03</b>	<b>96 522 365,08</b>
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part I-C en EUR</b>					
Actif net	20 735 838,07	220 412,84	213 662,59	219 402,63	30 780,90
Nombre de titres	218,179	1,822	1,822	1,822	0,212
Valeur liquidative unitaire	95 040,48	120 973,01	117 268,16	120 418,56	145 192,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2 048,53	5 790,40	8 340,04	-855,69	3 015,75
Capitalisation unitaire sur résultatat	46,70	550,12	2 577,63	1 917,63	2 299,71
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part O-C en EUR</b>					
Actif net	10 046 977,47	11 188 725,86	86 093 331,07		
Nombre de titres	99 554,108	86 036,543	677 099,157		
Valeur liquidative unitaire	100,91	130,04	127,15		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,15	6,21	9,00		
Capitalisation unitaire sur résultatat	1,29	1,98	3,94		
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part P-C en EUR</b>					
Actif net	77 596 342,09	99 772 692,61	102 344 168,20	81 269 393,41	79 162 771,36
Nombre de titres	181 119,221	183 585,095	195 068,340	151 480,042	123 041,455
Valeur liquidative unitaire	428,43	543,46	524,65	536,50	643,38
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-9,26	26,05	37,38	-3,82	13,40
Capitalisation unitaire sur résultatat	-1,52	0,81	9,25	6,40	7,03

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/06/2020	30/06/2021	31/05/2022	31/05/2023	31/05/2024
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part PM-C en EUR</b>					
Actif net	6,16	56 706 177,58	235 301,39	82 422,95	65 897,90
Nombre de titres	0,068	493 356,563	2 034,585	695,179	462,340
Valeur liquidative unitaire	90,58	114,93	115,65	118,56	142,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,91	1,23	0,63	-0,84	2,96
Capitalisation unitaire sur résultat	0,88	0,66	1,48	1,70	1,86
<b>Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part Z-D en EUR</b>					
Actif net	15 005 905,15	69 208 273,76	58 787 514,22	14 613 037,04	17 262 914,92
Nombre de titres	165,987	602,799	530,203	131,632	131,632
Valeur liquidative unitaire	90 404,09	114 811,52	110 877,37	111 014,32	131 145,27
+/- values nettes unitaire non distribuées		5 486,54	13 359,15	12 588,87	15 346,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 989,16				
Distribution unitaire sur résultat	689,61	1 075,58	3 060,64	2 363,18	2 287,98
Crédit d'impôt unitaire	67,285	66,655	199,214	256,665	(*)
<b>Parts CAAM ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part Z-C en EUR</b>					
Actif net	52 047,93				
Nombre de titres	0,553				
Valeur liquidative unitaire	94 119,22				
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2 019,96				
Capitalisation unitaire sur résultat	492,54				

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	9 690	2 599 827,00	2,70
BEIERSDORF AG	EUR	5 024	725 214,40	0,75
COMMERZBANK AG	EUR	87 450	1 358 973,00	1,41
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	10	391,70	
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	5 893	1 077 829,70	1,12
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	20 282	452 085,78	0,47
E.ON AG NOM.	EUR	107 549	1 320 701,72	1,37
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	29 247	1 077 020,78	1,11
MERCK KGA	EUR	6 250	1 040 625,00	1,08
SIEMENS AG-REG	EUR	16 021	2 823 861,46	2,92
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>12 476 530,54</b>	<b>12,93</b>
<b>AUTRICHE</b>				
ANDRITZ AG	EUR	16 516	907 554,20	0,94
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>907 554,20</b>	<b>0,94</b>
<b>BELGIQUE</b>				
KBC GROUPE	EUR	105	7 020,30	0,01
SYENSQO SA	EUR	9 854	900 852,68	0,93
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>907 872,98</b>	<b>0,94</b>
<b>DANEMARK</b>				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	34 299	4 264 124,19	4,42
PANDORA A/S	DKK	6 696	1 009 043,49	1,04
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>5 273 167,68</b>	<b>5,46</b>
<b>ESPAGNE</b>				
AENA SME SA	EUR	5 736	1 030 185,60	1,07
CAIXABANK S.A.	EUR	10	52,70	
INDITEX	EUR	36 647	1 596 343,32	1,66
PUIG BRANDS SA-B	EUR	11 321	294 346,00	0,30
REPSOL	EUR	59 688	896 513,76	0,93
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>3 817 441,38</b>	<b>3,96</b>
<b>FRANCE</b>				
ARKEMA	EUR	9 201	862 593,75	0,89
AXA	EUR	63 535	2 099 831,75	2,17
BIOMERIEUX	EUR	5 604	544 428,60	0,57
BNP PARIBAS	EUR	28 993	1 962 826,10	2,03
BOUYGUES	EUR	25 386	913 896,00	0,95
CAPGEMINI SE	EUR	8 829	1 638 662,40	1,70
CARREFOUR	EUR	53 494	801 875,06	0,83
ENGIE	EUR	10	155,35	
IMERYS EX IMETAL	EUR	7 169	256 363,44	0,27

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IPSEN	EUR	6 906	832 863,60	0,86
L'OREAL	EUR	2 175	983 317,50	1,02
VMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	3 866	2 841 123,40	2,95
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	10 816	1 111 884,80	1,15
RENAULT SA	EUR	14 445	773 963,10	0,80
SAFRAN SA	EUR	6 735	1 441 963,50	1,50
SAINT-GOBAIN	EUR	10 867	875 662,86	0,90
SANOFI	EUR	27 301	2 450 537,76	2,54
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	13 563	3 084 904,35	3,20
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	7 903	677 287,10	0,70
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	13 726	303 344,60	0,31
TOTALENERGIES SE	EUR	52 726	3 533 169,26	3,66
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	38 328	1 176 669,60	1,22
VINCI SA	EUR	3 040	347 928,00	0,36
VIVENDI	EUR	55 381	559 348,10	0,58
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>30 074 599,98</b>	<b>31,16</b>
<b>IRLANDE</b>				
AIB GROUP PLC	EUR	215 997	1 127 504,34	1,17
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>1 127 504,34</b>	<b>1,17</b>
<b>ITALIE</b>				
ENEL SPA	EUR	75 156	500 238,34	0,52
ENI SPA	EUR	43 246	626 894,02	0,64
LEONARDO SPA	EUR	93 187	2 196 417,59	2,28
MONCLER SPA	EUR	16 943	1 037 589,32	1,07
UNICREDIT SPA	EUR	43 943	1 598 866,06	1,66
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>5 960 005,33</b>	<b>6,17</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ARCELLOR MITTAL RTS 12-06-24	EUR	45 844		
ARCELORMITTAL	EUR	45 844	1 107 591,04	1,15
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 107 591,04</b>	<b>1,15</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AIRBUS SE	EUR	15 184	2 367 185,60	2,45
ASML HOLDING NV	EUR	5 551	4 833 810,80	5,01
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	542 469	1 868 263,24	1,93
PLUXEE NV	EUR	7 903	227 211,25	0,24
QIAGEN N.V.	EUR	13 867	545 943,79	0,56
STELLANTIS NV	EUR	96 052	1 940 250,40	2,01
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>11 782 665,08</b>	<b>12,20</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ANGLO AMERICAN	GBP	30 879	910 272,29	0,94
ASTRAZENECA PLC	GBP	26 769	3 827 058,11	3,96
GSK PLC	GBP	18 740	388 250,86	0,40
INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP PLC	GBP	7 846	726 950,10	0,75
LONDON STOCK EXCHANGE	GBP	1 801	193 523,27	0,21

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNILEVER PLC	EUR	12 384	621 181,44	0,65
WEIR GROUP (THE)	GBP	18 395	458 229,99	0,47
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>7 125 466,06</b>	<b>7,38</b>
<b>SUISSE</b>				
ALCON INC	CHF	2 990	245 281,67	0,26
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	10 076	1 482 052,18	1,54
NOVARTIS AG-REG	CHF	8 911	847 743,78	0,88
STMICROELECTRONICS NV	EUR	30 773	1 162 911,67	1,20
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>3 737 989,30</b>	<b>3,88</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>84 298 387,91</b>	<b>87,34</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>84 298 387,91</b>	<b>87,34</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	EUR	23 862	2 502 309,04	2,58
CPR DISRUPTION PART I	EUR	13	1 096 867,20	1,14
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 599 176,24</b>	<b>3,72</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>3 599 176,24</b>	<b>3,72</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>3 599 176,24</b>	<b>3,72</b>
<b>Titres reçus en garantie</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	170 778	1 697 533,32	1,76
INTL CONSOLIDATED AIRLINE-DI	GBP	63 539	127 726,32	0,13
SCOUT24 AG	EUR	5	346,00	
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 825 605,64</b>	<b>1,89</b>
<b>TOTAL Titres reçus en garantie</b>			<b>1 825 605,64</b>	<b>1,90</b>
<b>Dettes représentatives des titres reçus en garantie</b>			-1 825 605,64	-1,90
<b>Créance représentative de titres prêtés</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
BEIERSDORF AG	EUR	2 897	418 181,95	0,44
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	13 757	538 861,69	0,56
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>957 043,64</b>	<b>1,00</b>
<b>BELGIQUE</b>				
KBC GROUPE	EUR	14 500	969 470,00	1,00
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	10 598	1 363 432,70	1,42
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>2 332 902,70</b>	<b>2,42</b>
<b>ESPAGNE</b>				
CAIXABANK S.A.	EUR	296 454	1 562 312,58	1,62
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>1 562 312,58</b>	<b>1,62</b>
<b>FRANCE</b>				
ENGIE	EUR	45 542	707 494,97	0,73
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>707 494,97</b>	<b>0,73</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ITALIE</b>				
UNICREDIT SPA	EUR	40 578	1 476 430,53	1,53
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 476 430,53</b>	<b>1,53</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
QIAGEN N.V.	EUR	7 210	283 857,70	0,29
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>283 857,70</b>	<b>0,29</b>
<b>TOTAL Crédance représentative de titres prêtés</b>			<b>7 320 042,12</b>	<b>7,59</b>
<b>Indemnités sur titres prêtés</b>			6 977,49	0,01
<b>Indemnités sur titres empruntés</b>			-4,92	
<b>Instruments financier à terme</b>				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
DJE 600 OIL G 0624	EUR	104	162 270,00	0,17
KE EURSEK 0624	SEK	-10	-23 319,47	-0,03
RF EURCHF 0624	CHF	-76	-233 777,51	-0,24
RP EURGBP 0624	GBP	-90	71 710,26	0,07
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-23 116,72</b>	<b>-0,03</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-23 116,72</b>	<b>-0,03</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>-23 116,72</b>	<b>-0,03</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	CHF	228 950	233 777,51	0,24
APPEL MARGE CACEIS	SEK	266 250	23 319,47	0,03
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-162 270	-162 270,00	-0,17
APPEL MARGE CACEIS	GBP	-61 143,76	-71 710,27	-0,07
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>23 116,71</b>	<b>0,03</b>
<b>Crédances</b>			<b>786 019,35</b>	<b>0,81</b>
<b>Dettes</b>			<b>-6 099 969,07</b>	<b>-6,32</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>6 611 735,97</b>	<b>6,85</b>
<b>Actif net</b>			<b>96 522 365,08</b>	<b>100,00</b>

Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part I-C	EUR	0,212	145 192,92
Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part Z-D	EUR	131,632	131 145,27
Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part PM-C	EUR	462,340	142,53
Parts AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part P-C	EUR	123 041,455	643,38

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS Part Z-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	301 171,38	EUR	2 287,98	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>301 171,38</b>	<b>EUR</b>	<b>2 287,98</b>	<b>EUR</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

## Annexe(s)

## Produit

# AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS - I (C)

**Société de gestion :** Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

**FR0010157891 - Devise :** EUR

**Site Internet de la société de gestion :** [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

**L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.**

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l' AMF .

**Date de production du document d'informations clés :** 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Actions internationales

**Objectifs:** En souscrivant à AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS, vous investissez dans des actions de sociétés de l'Union Européenne, de Norvège et de la Suisse engagées dans une dynamique de restructuration.

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser une performance supérieure à son indice de référence, le MSCI Europe, représentatif des principales capitalisations européennes, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion identifie les sociétés qui font ou feront l'objet d'opérations de restructurations telles que notamment : programme de réduction des coûts, cessions d'actifs, désendettement, fusions- acquisitions, changement de management, retrait de la cote.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

## INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit n'enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS.

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictée avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios	Si vous sortez après		
	1 an	5 ans	
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€1 980 -80,2%	€2 010 -27,4%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€7 980 -20,2%	€7 900 -4,6%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€10 050 0,5%	€11 880 3,5%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€13 730 37,3%	€14 880 8,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/08/2014 et 30/08/2019.

Scénario favorable : Ce type de scénario est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

**Scénario intermédiaire** : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2017 et 31/03/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

**Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?**

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€386	€1 102
Incidence des coûts annuels**	3,9%	2,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,48% avant déduction des coûts et de 3,51% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,01% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	98,52 EUR
Coûts de transaction	0,25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	24,49 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	12,97 EUR
	<b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS - P (C)

**Société de gestion :** Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

**FR0010165944 - Devise :** EUR

**Site Internet de la société de gestion :** [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

**L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.**

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l' AMF .

**Date de production du document d'informations clés :** 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Actions internationales

**Objectifs:** En souscrivant à AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS, vous investissez dans des actions de sociétés de l'Union Européenne, de Norvège et de la Suisse engagées dans une dynamique de restructuration.

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser une performance supérieure à son indice de référence, le MSCI Europe, représentatif des principales capitalisations européennes, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion identifie les sociétés qui font ou feront l'objet d'opérations de restructurations telles que notamment : programme de réduction des coûts, cessions d'actifs, désendettement, fusions- acquisitions, changement de management, retrait de la cote.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

## INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit n'enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS.

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictée avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€1 980 -80,2%	€2 010 -27,4%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€7 930 -20,7%	€7 760 -4,9%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€10 010 0,1%	€11 660 3,1%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€13 690 36,9%	€14 590 7,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/11/2013 et 30/11/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2018 et 31/10/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

**Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?**

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€417	€1 281
Incidence des coûts annuels**	4,2%	2,3%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,41% avant déduction des coûts et de 3,12% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,37% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	133,62 EUR
Coûts de transaction	0,25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	24,49 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	8,48 EUR
	<b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS - O (C)

**Société de gestion :** Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0012316164 - **Devise :** EUR

**Site Internet de la société de gestion :** [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

**L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.**

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l' AMF .

**Date de production du document d'informations clés :** 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Actions internationales

**Objectifs:** En souscrivant à AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS, vous investissez dans des actions de sociétés de l'Union Européenne, de Norvège et de la Suisse engagées dans une dynamique de restructuration.

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser une performance supérieure à son indice de référence, le MSCI Europe, représentatif des principales capitalisations européennes, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion identifie les sociétés qui font ou feront l'objet d'opérations de restructurations telles que notamment : programme de réduction des coûts, cessions d'actifs, désendettement, fusions- acquisitions, changement de management, retrait de la cote.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

## INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit n'enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS.

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédictée avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios	Si vous sortez après		
	1 an	5 ans	
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€1 930 -80,7%	€1 960 -27,8%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€7 850 -21,5%	€8 190 -3,9%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€9 940 -0,6%	€12 360 4,3%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€13 590 35,9%	€15 460 9,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2018 et 28/02/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/08/2014 et 30/08/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

**Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?**

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Scénarios	1 an	Si vous sortez après 5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€532	€712
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	5,3%	1,4%
* Période de détention recommandée.		
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,76% avant déduction des coûts et de 4,33% après cette déduction.		
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.		
<b>COMPOSITION DES COÛTS</b>		
	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	8,55 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	23,86 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS - Z (D)

**Société de gestion :** Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

**FR0013257474 - Devise :** EUR

**Site Internet de la société de gestion :** [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

**Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.**

**L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.**

**Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l' AMF .**

**Date de production du document d'informations clés :** 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Actions internationales

**Objectifs:** En souscrivant à AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS, vous investissez dans des actions de sociétés de l'Union Européenne, de Norvège et de la Suisse engagées dans une dynamique de restructuration.

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser une performance supérieure à son indice de référence, le MSCI Europe, représentatif des principales capitalisations européennes, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion identifie les sociétés qui font ou feront l'objet d'opérations de restructurations telles que notamment : programme de réduction des coûts, cessions d'actifs, désendettement, fusions- acquisitions, changement de management, retrait de la cote.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans

Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€1 930	€1 960
		-80,7%	-27,8%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€7 810	€7 970
		-21,9%	-4,4%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€9 850	€11 950
		-1,5%	3,6%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€13 470	€14 940
		34,7%	8,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2017 et 31/03/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2018 et 31/10/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincts de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€569	€940
Incidence des coûts annuels**	5,7%	1,8%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,46% avant déduction des coûts et de 3,63% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,43% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	40,89 EUR
Coûts de transaction	0,25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	23,86 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	4,18 EUR
	<b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS - PM (C)

**Société de gestion :** Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

**FR0013431830 - Devise :** EUR

**Site Internet de la société de gestion :** [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

**Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.**

**L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.**

**Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l' AMF .**

**Date de production du document d'informations clés :** 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Actions internationales

**Objectifs:** En souscrivant à AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS, vous investissez dans des actions de sociétés de l'Union Européenne, de Norvège et de la Suisse engagées dans une dynamique de restructuration.

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser une performance supérieure à son indice de référence, le MSCI Europe, représentatif des principales capitalisations européennes, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion identifie les sociétés qui font ou feront l'objet d'opérations de restructurations telles que notamment : programme de réduction des coûts, cessions d'actifs, désendettement, fusions- acquisitions, changement de management, retrait de la cote.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans

Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€1 830	€1 860 -81,7% -28,6%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€7 350	€7 320 -26,5% -6,0%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€9 300	€11 050 -7,0% 2,0%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	€12 730	€13 820 27,3% 6,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/11/2013 et 30/11/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/08/2014 et 30/08/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreziez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 139	€1 878
Incidence des coûts annuels**	11,5%	3,8%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,80% avant déduction des coûts et de 2,02% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts</b>		
administratifs ou d'exploitation	1,29% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	116,14 EUR
Coûts de transaction	0,25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	22,60 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,00 EUR
	<b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Dénomination du produit :**  
AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS

**Identifiant d'entité juridique :**  
969500BSRMBWGT4H5318

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

● ●  Oui

●  X Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **65,54 %** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI EUROPE (15) NR Close**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

#### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,998 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,788 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

#### ● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.98 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.788 (C).

#### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives**  
correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
ASML HOLDING	Technologies de	Semi-	Pays-Bas	5,00 %

d'investissements  
du produit  
financier au cours  
de la période de  
référence, à  
savoir: **du  
01/06/2023 au  
31/05/2024**

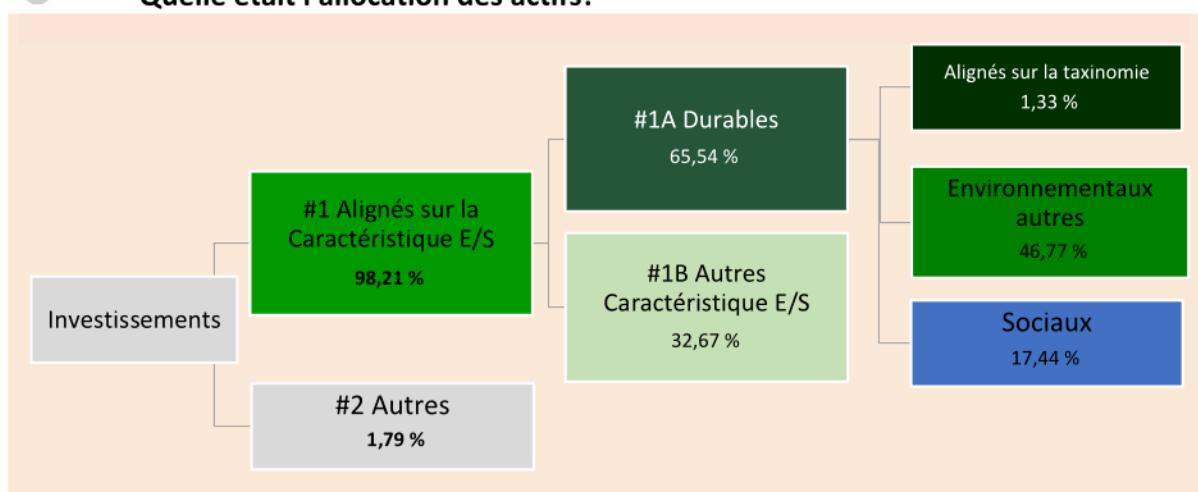
NV	l'info.	conducteurs & Equipement de fabrication		
NOVO NORDISK A/S-B	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	Danemark	4,41 %
ASTRAZENECA GBP	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	Royaume-Uni	3,96 %
TOTALENERGIES SE PARIS	Énergie	Pétrole et Gaz	France	3,66 %
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	Biens d'équipement	France	3,19 %
UNICREDIT SPA	Finance	Banques	Italie	3,18 %
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	2,94 %
SIEMENS AG-REG	Industrie	Biens d'équipement	Allemagne	2,92 %
ALLIANZ SE-REG	Finance	Assurance	Allemagne	2,69 %
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z	Finance	Fonds	France	2,59 %
SANOFI	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	France	2,54 %
AIRBUS SE	Industrie	Biens d'équipement	Pays-Bas	2,45 %
LEONARDO SPA	Industrie	Biens d'équipement	Italie	2,27 %
AXA SA	Finance	Assurance	France	2,17 %
BNP PARIBAS	Finance	Banques	France	2,03 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?***

<b><i>Secteur</i></b>	<b><i>Sous-Secteur</i></b>	<b><i>% d'actifs</i></b>
<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	16,51 %
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. &amp; Sciences de la Vie</i>	16,39 %
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	10,41 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs &amp; Equipment de fabrication</i>	7,32 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables &amp; vêtement</i>	6,59 %
<i>Énergie</i>	<i>Pétrole et Gaz</i>	5,23 %
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	4,86 %
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	3,72 %

<i>Services publics</i>	<i>Multi-Utilitaires</i>	3,32 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	3,15 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles &amp; Composants</i>	2,81 %
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	2,40 %
<i>Matériaux</i>	<i>Métaux et mines.</i>	2,09 %
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	1,82 %
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	1,73 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels &amp; Services Informatiques</i>	1,70 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution &amp; Retail</i>	1,65 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	1,45 %
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	1,32 %
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	1,07 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Consumer Staples Distribution &amp; Retail</i>	0,83 %
<i>Santé</i>	<i>Services &amp; Equipements de Santé</i>	0,82 %
<i>Services publics</i>	<i>Services publics d'électricité</i>	0,52 %
<i>Énergie</i>	<i>Équipement et Services pour Énergie</i>	0,31 %

<i>Matériaux</i>	<i>Bâtiments</i>	0,27 %
<i>Industrie</i>	<i>Services professionnels</i>	0,24 %
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	0,00 %
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	0,00 %
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	1,49 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



#### **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 1,33 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- ***Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?***

Oui:

Dans le gaz fossile

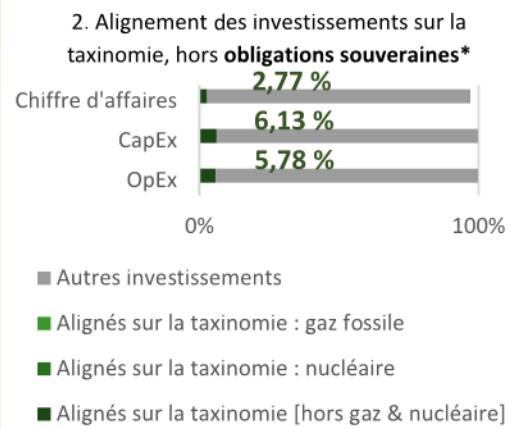
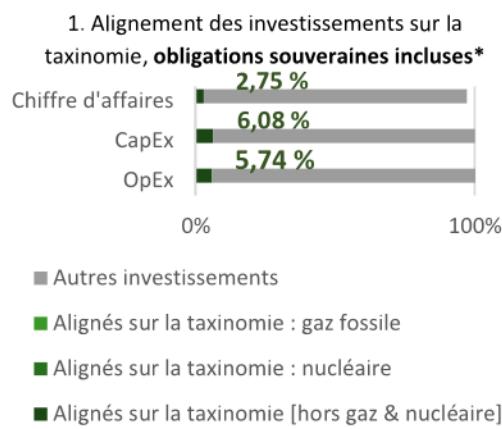
Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/05/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,07 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 1,83 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.

**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **46,77 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **17,44 %** à la fin de la période.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*  
Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*  
Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.  
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT